

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 février 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 5, 6 et 7 février 2018

2018 DDCT 16 Subvention (127 000 euros) à 9 associations, conventions et avenants à conventions au titre de l'intégration pour des projets visant à favoriser l'accès aux droits.

Mme Colombe BROSEL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 23 janvier 2018 par lequel Madame La Maire de Paris propose une subvention à 9 associations et la signature d'avenants au titre de l'intégration pour des projets visant à favoriser l'accès aux droits.

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement en date du 22 janvier 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 10^e arrondissement en date du 22 janvier 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 11^e arrondissement en date du 25 janvier 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSEL, au nom de la 4^e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 13 000 € est attribuée à l'Association pour la Promotion Individuelle et Collective et pour l'Égalité des Droits (9969 / 2018_01837) pour une action localisée dans le 11^{ème} arrondissement et intitulée « appui aux migrant.e.s parisien.ne.s et francilien.ne.s, accès aux droits et actions collectives d'info-débat ». Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle correspondant au projet subventionné.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 3 000 € est attribuée à ARDHIS (19120 /2018_02033) pour une action intitulée « adapter les conseils et aides aux couples

binationaux de même sexe aux modifications prochaines de la politique migratoire du gouvernement ».

Article 3 : Une subvention d'un montant de 22 000 € est attribuée au Collectif des Accidentés du Travail, handicapés et Retraités pour l'Égalité des Droits (19944 / 2018_01965) pour une action intitulée « intégration des étrangers vulnérables par un égal accès aux droits sociaux et à la justice effectif ». Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle correspondant au projet subventionné.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 20 000 € est attribuée à Dom'Asile (16331/2018_02097) pour une action intitulée « Agir contre la précarité sociale et administrative des exilé.e.s » Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle correspondant au projet subventionné

Article 5 : Une subvention d'un montant de 10 000 € est attribuée à l'association Droit et Immigration Europe-Maghreb (11089 / 2018_00626) pour une action localisée dans le 11^{ème} arrondissement et intitulée « aide à l'accès au droit, à la citoyenneté, à l'égalité homme-femme et contre les discriminations ». Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle correspondant au projet subventionné.

Article 6 : Une subvention d'un montant de 8 000 € est attribuée à l'Association Droits Devants (70341 / 2018_00299) pour une action intitulée « intégration des personnes étrangères en situation régulière ou irrégulière ». Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle correspondant au projet subventionné.

Article 7 : Une subvention d'un montant de 21 000 € est attribuée à Franco Chinoise Pierre Ducerf (523 / 2018_02078) pour une action localisée dans le 3^{ème} arrondissement et intitulée « intégration et accès aux droits des migrants chinois ». Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle correspondant au projet subventionné.

Article 8 : Une subvention d'un montant de 10 000 € est attribuée à l'association Charonne (16992 / 2018_02437) pour une action localisée dans le 10^e et le 11^e arrondissement et intitulée « Beaullywood ». Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle correspondant au projet subventionné.

Article 9 : Une subvention d'un montant de 20 000 € est attribuée au Groupe d'Information et de Soutien des Immigrés (23882 / 2018_00765) pour une action intitulée « conseil et information en droit des étrangers ». Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle correspondant au projet subventionné.

Article 10 : La dépense correspondante, s'élevant à 127 000 €, sera imputée sur les crédits de la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires, au chapitre 65, article 65748, destination 5200001, Ligne VF15003 au titre de l'intégration et des résidents non communautaires du budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO